

MAIRIE
D'AMBLANS-ET-VELOTTE
70200



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2021**

Date de la convocation : le 9 avril 2021

Présents : M. SIMEON Gilles, M. CHENE Laurent, M. BLOUET Frédéric, Mme CABASSET Sonia, M. YVON Gérard, M. BURGHARDT Florian, Mme MENIGOZ Frédérique, M. MOUGIN Cyril, Mme BOUCHU Anne

Absent : non excusé M. ANTAL Ludovic, excusé M. CARRIERE Sébastien ayant donné pouvoir à M. BURGHARDT Florian

Secrétaire : Mme BOUCHU Anne

~ ~ ~ ~ ~

<p><u>Objet :</u> <i>Approbation du Compte de gestion 2020</i></p>	<p>Après avoir constaté la cohérence entre le compte de gestion et la comptabilité de la commune, M.PONCHON, trésorier de la commune, a transmis le compte de gestion définitif 2020</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,</p> <p>➤ Approuve le compte de gestion 2020</p> <p style="text-align: center;">« Votée à 10 Voix POUR »</p>
<p><u>Objet :</u> <i>Approbation du Compte Administratif 2020</i></p>	<p>Après que M. le Maire soit sorti de la salle, M. CHÊNE, 1^{ER} Adjoint présente le Compte Administratif 2020. Il rappelle pour information que, comme il était précisé dans le compte de gestion, des opérations d'ordre non budgétaires ont été effectuées dans le cadre de la dissolution du Syndicat ABG, ce qui a donc conduit à les intégrer dans le compte administratif par le biais des reports N-1. M. CHÊNE donne donc aux membres du conseil le résultat de clôture d'exercice du compte administratif 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Fonctionnement : + 45 495.63 €• Investissement : - 8 213.42 € <p>Après avoir écouté l'exposé du 1^{er} adjoint, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,</p> <p>➤ Approuve le compte Administratif 2020</p> <p>Suite au vote, M. le Maire est invité à rejoindre l'assemblée</p> <p style="text-align: center;">« Votée à 9 Voix POUR »</p>
<p><u>Objet :</u> <i>Affectation du résultat 2020</i></p>	<p>Constatant que le compte administratif fait apparaître :</p> <p>✓ un excédent de fonctionnement de : + 45 495.63 €</p> <p>Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :</p>

Objet :
*Vote du Budget Primitif
2021*

Objet :
*Vote des Taxes Locales
2021*

- **Au 1068 (RI) : + 8 213.42 €**
- **Au 002 (RF) : + 37 282.21 €**

« Votée à 10 Voix POUR »

M. le Maire présente aux membres du Conseil le Budget Primitif 2021 qu'il a élaboré avec les adjoints et en accord avec M. PONCHON, trésorier de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Adopte le Budget Primitif 2021 comme suit :

- Fonctionnement
Dépense : **238 151.00 €** / Recette : **238 151.00 €**
- Investissement :
Dépense : **13 993.15 €** / Recette : **13 993.15 €**

« Votée à 10 Voix POUR »

Monsieur le Maire expose les règles à suivre pour le vote des taxes en cette année 2021 et après suppression de la taxe d'habitation :

- Pas de changement en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
- En matière de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux départemental (24,48%) et du taux communal (ceci en raison du transfert de la part départementale de TFPB aux communes en compensation de la TH perdue).
Soit pour Amblans-et-Velotte un taux de base de 10.44 % (communal) + 24.48 % (départemental) = 34.92 % (taux global 2020)
- La commune peut décider de voter un taux égal au taux de référence (maintien de la pression fiscale) ou choisir un taux supérieur/inférieur au taux de référence (augmentation/diminution de la pression fiscale).
- Les règles de lien et plafonds légaux continuent à s'appliquer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide que les taux des taxes locales pour l'année 2021 seront les suivants :

- ✓ Taxe Foncière Bâtie : **38.06 %**
- ✓ Taxe Foncière Non Bâtie : **30.10 %**

✓
« Votée à 10 Voix POUR »

Affiché le 15 avril 2021